



## Mon jour de repos déplacé sur un jour férié

Par **Charlene1509**, le **06/05/2018** à **17:11**

Bonjour je travail dans une grande surface, mon jour de repos est le lundi et cela est écrit sur mon contrat de travail et en découvrant mon planning je me suis aperçu qu'il a été déplacé au mardi 8 mai soit un jour férié. Ont-ils le droit?

Merci

Par **P.M.**, le **06/05/2018** à **17:41**

Bonjour,

En tout cas, cela ne semble pas correspondre à une exécution de bonne foi du contrat de travail qui ne déplace certainement pas votre jour de repos lorsqu'il tombe sur un jour férié pour que vous puissiez en bénéficier...

Par ailleurs, la Convention Collective applicable peut prévoir que vous avez droit à un certain nombre de jours fériés chômés sur l'année ou de la récupération des jours fériés travaillés...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...